



Compte rendu du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

5 novembre 2020

Le Plan de continuité d'Activité sur site PHASE 3, adapté par l'UJM à partir de la Circulaire du 30 octobre, a été soumis à l'avis du CHSCT le 5 novembre, avant sa diffusion électronique par le DGS aux collègues le 6 novembre.

Les représentants des personnels ont notamment posé les questions suivantes :

Questions sur l'organisation de TP en présentiel.

La présidente précise que la liste complète des demandes de TP en présentiel sera soumise le 6 novembre au rectorat. Le recteur académique n'a pas vocation à faire un choix dans les TP qui seront en présentiel ou pas. Il peut tout à fait accepter toutes les demandes mais aussi tout refuser en bloc. La date de rendu de sa réponse n'est pas connue.

Questions sur les jauges des salles utilisées pour les évaluations (contrôle, examen, ...) :

La présidente précise que l'organisation est laissée aux différentes composantes. Des collègues répondent que la continuité pédagogique semble difficile à organiser dans les formations en contrôle continu intégral car l'organisation des contrôles demande régulièrement (chaque semaine) de nombreuses ressources en salles et surveillants. Le DRH précise que les MCC peuvent être modifiées pour adaptation jusqu'à la fin de l'année. La présidente ajoute que les contrôles peuvent être organisés hors de la composante si besoin de salles. Le DRH pense que les enseignements à distance libèrent beaucoup de salles qui pourraient être utilisées lors des évaluations en présentiel. FO-ESR 42 remarque qu'il sera matériellement difficile pour les étudiants, sur une même journée, de concilier examens en présentiel à l'UJM et examens en distanciel depuis leur ordinateur, s'ils ne disposent pas de salles où se connecter et composer.

Question sur le respect du protocole sanitaire avec mise à disposition de solutions nettoyantes pour les surfaces et gel hydro alcoolique :

Questionnée sur le manque constaté de ces solutions, la présidente rappelle que les RA sont les référents COVID de chaque composante et qu'il faut leur faire remonter les besoins, qui sont centralisés à l'UJM.

Question de FO-ESR 42 sur la disparité des moyens matériels mis à disposition des agents pour le travail à distance.

La présidente et le DRH répondent que la gestion est laissée aux composantes mais qu'il sera fait un rappel. Si un besoin de rallonge budgétaire est nécessaire, cela pourra être envisagé.

Question de FO-ESR 42 sur le télétravail des enseignants et enseignants-chercheurs :

Peut-on enseigner en télétravail ? Le DRH rappelle que les enseignants et enseignants-chercheurs

sont exclus des protocoles concernant le télétravail. Pendant cette période de confinement, il leur est cependant demandé de faire leur travail à distance.

Question de FO-ESR 42 sur le cadre légal de ce travail à distance :

Le DRH reconnaît un certain flou sur le cadre légal qui évolue dans l'urgence de cette crise, le cadre du télétravail étant par exemple passé de 3 jours maximum à 5 jours.

Questionné sur la reconnaissance des accidents de travail pendant ce travail à distance, le DGS semble d'accord sur la possibilité de cette reconnaissance. FO-ESR 42 demande que le PCA, au chapitre 4 (cadre de gestion des Ressources Humaines), précise la situation légale du travail à distance pour les enseignants et enseignants-chercheurs, FO-ESR 42 demande aussi qu'une information exhaustive leur soit donnée, en particulier sur la question des accidents du travail pendant le travail à distance.

Commentaire : il nous a semblé qu'il y avait peut-être confusion entre accident du travail et maladie professionnelle ; c'est la raison pour laquelle FO-ESR souhaite un cadre légal clair et défini.

Par ailleurs, la santé mentale des collègues dépendant aussi d'un dialogue sain avec nos responsables, la réponse qui nous a été donnée : « Le télétravail des enseignants n'est pas possible sauf pendant le confinement. » ne nous satisfait pas. Elle pourrait être interprétée soit comme une demande de servilité absolue des enseignants et enseignants-chercheurs, voire un certain manque de reconnaissance du travail fourni pendant les confinements ou bien, dans ce PCA, comme une non prise en compte des personnels enseignants. Pour exemple, nous avons rappelé qu'une enquête avait été prévue par la DRH sur le télétravail et le confinement à destination des personnels BIATSS mais qu'il n'y avait pas d'enquête semblable prévue sur la situation des personnels enseignants pendant le confinement. Les personnels enseignants statutaires représentant les deux-tiers des personnels de l'UJM, cette disparité pourrait induire une différence de traitement entre les personnels, qui ont pourtant tous subi, au quotidien, les conséquences des confinements.

Questions sur les services de la MPU :

La Médecin du travail rappelle que la MPU assure sur site un suivi médico-psycho-social et qu'un accompagnement est toujours possible sur rendez-vous.

Le DRH rajoute qu'un accompagnement psychologique avec un premier échange par visio-conférence peut être activé par le réseau PASS de la MGEN.

La Médecin du travail informe que la campagne de vaccination de la grippe a eu beaucoup de succès (350 demandes) mais il y a eu rupture de stock des vaccins dès mi-octobre. À ce jour, il n'y a pas de certitude sur leur obtention mais la MPU a relancé la pharmacie du CHU.

Le PCA est soumis au vote du CHSCT : 6 pour, 0 contre, 3 abstentions (dont 2 de FO ESR).